



PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIÈME (11^E) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 25 AVRIL 2023 EN CONFÉRENCE WEB
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME GENEVIÈVE BEAUCAGE

Pour l'assemblée générale annuelle tenue le 25 avril 2023 à 19 h 30, 266 personnes ont fait l'écoute, dont 162 personnes connectées en direct le soir de l'AGA.

Membres du Conseil d'administration présents :

Mme Geneviève Beaucage, présidente
Mme Émilie Coallier, vice-présidente
Mme Nicole Lemay, secrétaire
Mme Ginette Bronsard, administratrice
Mme Laury Coderre, administratrice
M. Simon Comtois, administrateur
M. Antoine Dufour, jeune administrateur de la relève
M. Benoit Leblanc, administrateur
Mme Emily Plaisance, administratrice
M. Yazid Sehabi, jeune administrateur de la relève
Mme Caroline Venne, administratrice
et M. Alain Raïche, directeur général

Absent :

M. Marc-André Bédard, administrateur

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

La présidente du conseil d'administration, madame Geneviève Beaucage, souhaite la bienvenue et procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur qui se tient en mode 100 % virtuel.

La présidente présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui agissent en soutien de la présente assemblée, soit :

- Monsieur Alain Raïche, directeur général de la Caisse, qui agit à titre de secrétaire pour cette assemblée;
- Madame Emily Plaisance, présidente du comité de mise en candidature pour la présentation du rapport à l'issue de l'appel de candidatures;
- Monsieur Martin Prémont, directeur adjoint Soutien aux opérations et Conseiller spécial à la direction générale ;
- Madame Chantale Paradis, coordonnatrice à la direction générale et secrétaire générale
- ainsi que Madame Danielle Barbeau, adjointe principale à la direction générale.

Ces personnes assistent la présidente pour que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements. Elles voient également à faire part à la présidente de toutes questions, commentaires et propositions.

Procès-verbal Accepté par (paraphe)	Procès-verbal Accepté par (paraphe)
--	--

1.2 Message du président du Mouvement

Le message de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est livré sous forme de capsule vidéo.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Le secrétaire de l'assemblée est invité à partager quelques règles de fonctionnement pour le bon déroulement de l'assemblée, dont les informations en lien avec les votes en direct ainsi que les interventions.

Des précisions sont fournies concernant les membres pouvant proposer ou appuyer une proposition et pouvant voter, soit d'être membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, il est demandé aux membres présents de voter pour la nomination de deux (2) scrutateurs, soit :

- Chantale Paradis, coordonnatrice à la direction générale et secrétaire générale,
- Danielle Barbeau, adjointe principale à la direction générale,

étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette rencontre. Elles sont chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que la présidente puisse communiquer les résultats des votes. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

(Retiré) propose d'adopter la recommandation et elle est appuyée par (retiré). La proposition de nommer Chantale Paradis et Danielle Barbeau comme scrutateurs est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente invite M. Raïche à présenter l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
- 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022
- 3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport du directeur général
 - 3.4 Rapport financier
 - 3.5 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
- 4. Période de questions
- 5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates

- 5.2.4 Élection par votation (vote en différé)
- 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

(Retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et il est appuyé par (retiré). L'ordre du jour est adopté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y a pas de lecture séance tenante.

Il est demandé l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 :

(Retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée 2022 et il est appuyé par (retiré). Le procès-verbal de L'AGA tenue le 19 avril 2022 est adopté.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente fait la présentation des membres du conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres et clients dans le cadre de leur fonction.

Le rapport du conseil d'administration est présenté à l'aide d'une capsule vidéo.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport du directeur général

Via une capsule vidéo, M. Raïche fait un rapport indiquant que la Caisse a poursuivi sa mission de bien répondre à l'ensemble des besoins financiers des membres en leur offrant l'accessibilité à la gamme la plus complète de produits et de services sur le marché. Les résultats de la Caisse témoignent de la confiance des membres envers notre coopérative de services financiers. Ils reflètent également la saine gestion des affaires de la Caisse.

De plus, il affirme qu'en 2022, Desjardins fut un leader socioéconomique de taille en poursuivant son engagement afin de tout mettre en œuvre pour le développement des communautés, soit par :

- nos actions en équité, diversité et inclusion;
- notre transition des entreprises vers une économie circulaire et plus sobre en carbone;
- nos efforts soutenus à l'égard du développement durable;
- nos rentes responsables;
- notre investissement responsable quant aux formations pour notre personnel;
- et notre plan d'action climatique.

M. Raïche expose également un portrait sur l'accompagnement des membres vers l'autonomie et sur l'éducation financière ainsi que sur les opportunités que la Caisse poursuit en termes de collaboration et de partenariat dans son milieu.

3.4 Rapport financier

D'entrée de jeu, les membres sont invités à faire l'écoute d'une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers.

La présentation des faits saillants du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2022 est, par la suite, réalisée à l'aide d'une capsule d'animation.

Rapport annuel en annexe.

3.5 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Monsieur Alain Raïche est invité à faire le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

Fonds d'aide au développement du milieu		
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		3 477 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		802 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	428 k\$	
Récupération d'impôt	(114) k\$	(314) k\$
Solde au 31 décembre 2022		3 965 k\$

Les membres sont par la suite invités à regarder une capsule vidéo portant sur quelques-uns des engagements de la Caisse dans son milieu.

4. Période de questions

Il est demandé le nom du président du Conseil d'administration afin de formuler une plainte, ainsi que le délai de réponse maximal en nombre de jours.

M. Raïche informe le membre que Mme Geneviève Beaucage est actuellement présidente du conseil d'administration et que ce dernier sera contacté au lendemain de la présente rencontre.

Un commentaire est partagé en lien avec la vidéo. Le membre mentionne être fier de constater l'engagement de la Caisse !

Ce membre est remercié pour ce commentaire et M. Raïche confirme être fier de l'engagement de la Caisse au sein de la communauté.

Une question est posée à savoir si l'on connaît la proportion de soutien aux organismes communautaires de la région en lien avec le Fonds.

Monsieur Raïche donne des explications en lien avec ce questionnement voulant que différents fonds soient dédiés à ce volet, dont le Fonds du Grand Mouvement et le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse. Le Fonds du Grand Mouvement de 250 M\$ s'adresse à

des projets d'entreprise très structurants et est géré par le Mouvement Desjardins, tandis que le Fonds d'aide au développement du milieu appartient à la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur et a pour but de contribuer à des projets de notre collectivité.

Aucune autre question n'étant formulée, la présidente met fin à cette période.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

VOTE EN DIFFÉRÉ

Les membres sont invités à voir comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels ils seront appelés à voter après les présentations de cette assemblée.

On rappelle que toute la documentation de référence est disponible en direct lors de la rencontre et également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

La présidente précise aux membres que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui que ce dernier estime le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

À la suite de la présentation de la répartition des excédents annuels qui se chiffrent à 23 637 000 \$, Martin Prémont est invité à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

<p>PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS</p> <p>¹ Inclut 6 239 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes</p> <p>² Net d'impôt</p> <p> FADM Fonds d'aide au développement du milieu</p> <p> RRE Réserve pour ristournes éventuelles</p>	<p>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹</p>	<p>23 637 k\$</p>
	<p>Affectation aux réserves plus-values et autres éléments</p>	<p>84 368 k\$</p>
	<p>Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM²</p>	<p>314 k\$</p>
	<p>Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE</p>	<p>32 k\$</p>
	<p>Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022</p>	<p>108 351 k\$</p>
	<p>Affectation au FADM</p>	<p>(816) k\$</p>
	<p>Affectation à la RRE</p>	<p>(29 283) k\$</p>
	<p>Affectation à la réserve générale</p>	<p>(78 252) k\$</p>
	<p>Solde des excédents à répartir</p>	<p>0</p>

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

7 005 612 \$

815 702 \$

FONDS D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

6 189 910 \$

RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,58 \$	0,58 \$	754 k\$
Épargne et placements	0,59 \$	0,59 \$	717 k\$
Fonds	0,59 \$	0,59 \$	301 k\$
Prêts et marges de crédit	0,59 \$	0,59 \$	2 018 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		863 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		408 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		1 041 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		89 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			6 191 k\$

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

(Retiré) propose la recommandation de partage des excédents et elle est appuyée par (retiré).

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes, sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

- Un questionnement en lien avec ce volet est formulé et porte sur l'Assurance « La Personnelle » de Desjardins, à savoir si cette dernière fait partie du calcul de ristournes en assurances, et il est confirmé que oui.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Les membres sont informés que Mme Geneviève Beaucage agira à titre de présidente d'élection et que M. Alain Raïche agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

À cet effet, la présidente présente un rappel de la démarche du profil collectif enrichi voulant que la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse soit primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes

qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s’assurer que la Caisse soit bien gérée.

C’est pourquoi le conseil d’administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, ce qu’on appelle le profil collectif enrichi.

Le CA met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins, et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l’appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d’ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d’administration ne sont pas obligatoires; il s’agit plutôt d’objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Toutes les candidatures éligibles seront brièvement présentées lors de cette rencontre.

Rapport du comité de mise en candidature

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et au Règlement intérieur de la Caisse, l’appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023. Madame Emily Plaisance, présidente du comité Mise en candidature, présente le rapport du comité.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

M. Raïche est invité à présenter les personnes candidates éligibles à la fonction d’administrateur cette année.

Les personnes qui ont présenté leur candidature sont :

Mme Émily Coallier - <i>Proposée par M. Jean-François Lemay</i>
Mme Marie-Josée Garand - <i>Proposée par Mme Sophie Moisan</i>
Mme Caroline Masse - <i>Proposée par Mme Pierrette D. Masse</i>
M. Franck Moquette - <i>Proposée par M. Michel Goudreau</i>
M. Olivier Provost-Vanier - <i>Proposé par : Mme Béatrice Nadeau</i>
Mme Caroline Venne - <i>Proposée par M. Luc Venne</i>

Un document de présentation de toutes ces personnes a été déposé sur le site Internet de la Caisse. Ce document présente les textes de motivation de tous les candidats et candidates éligibles ainsi qu’un tableau-synthèse, à la fin, pour indiquer de quelles façons chacune de ces personnes vient répondre aux critères recherchés par le conseil d’administration pour atteindre son profil collectif cible.

5.2.4 Élection par votation**VOTE EN DIFFÉRÉ**

La présidente rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente informe les membres que, dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours suivant cette rencontre, ils seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- **la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes; et**
- **l'élection des membres du conseil d'administration**

Il est rappelé que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence ci-dessous est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :
 - Le document présentant les personnes candidates.
 - Le document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
 - Le rapport annuel, qui contient le rapport financier de la Caisse.

Des instructions sont également transmises en lien avec la procédure de vote via accès D, via le site internet de la Caisse et sur la page d'accueil du desjardins.com. Les membres sont également informés de la possibilité d'utiliser la borne de votation pour les quatre prochains jours au Centre de services de Repentigny, situé au 477 rue Notre-Dame à Repentigny. Cette solution est ouverte à tous et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 29 avril 2023 à 23h59.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Puis, dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce 25 avril 2023.

Enfin, bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, la présidente informe que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée; cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. Fin de la rencontre et remerciements

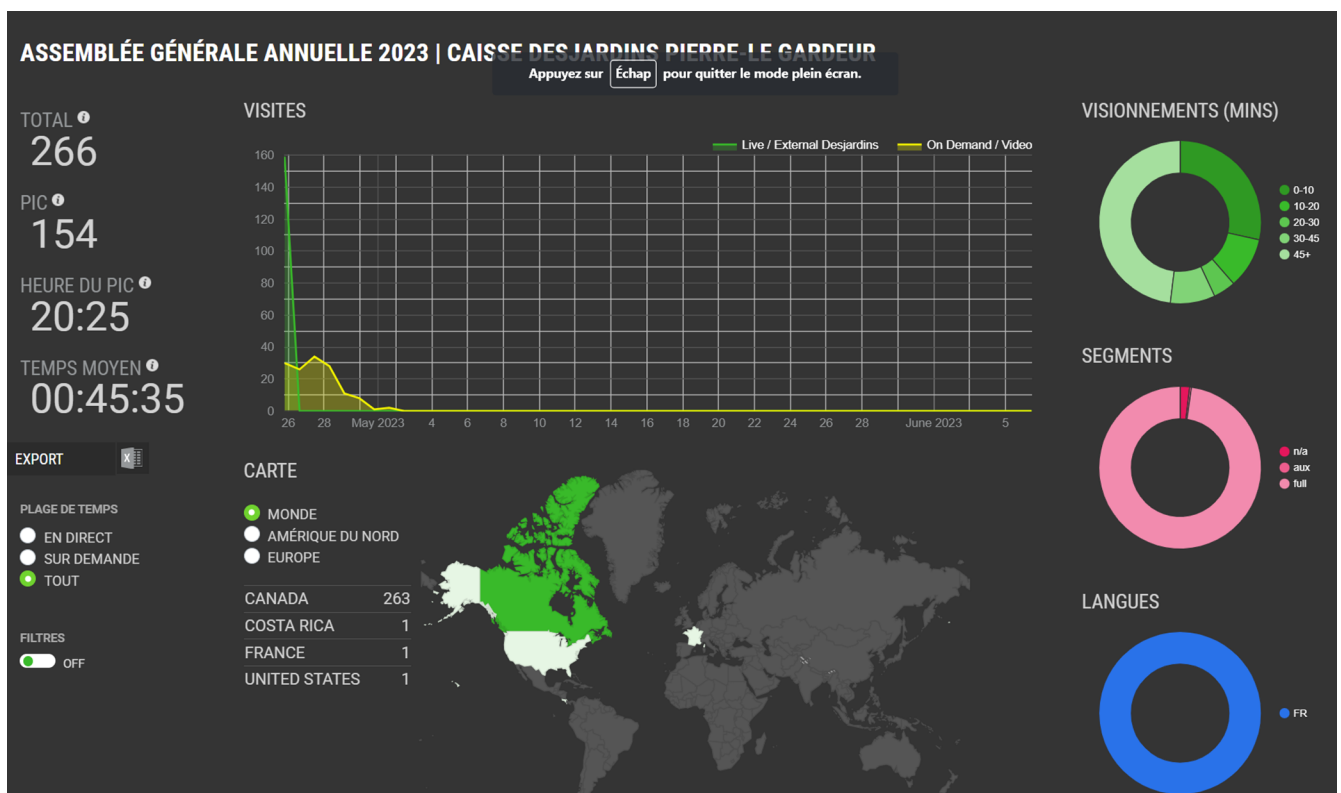
Avant de lever la séance, et au nom des collègues du conseil d'administration, la présidente remercie les membres et invités pour leur assistance ainsi que de leur confiance envers eux et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur.

Elle souhaite bonne chance à ceux et celles qui sont en élection à compter de maintenant.

Via la boîte de dialogue, plusieurs participants remercient et félicitent la Caisse pour cette assemblée.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Les résultats de votes ci-dessous mettent officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur **le 30/04/2023 23h59**.

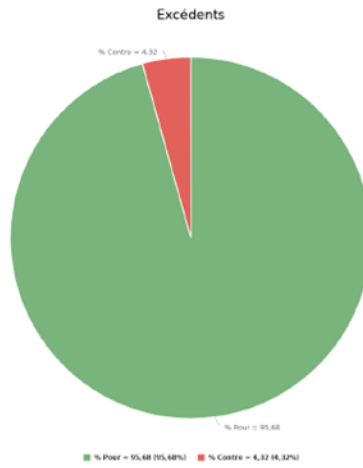


Procès-verbal Accepté par (paraphe)	Procès-verbal Accepté par (paraphe)
--	--



Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur
Résultats de vote de l'assemblée générale annuelle 2023

Statut de la période de votation : Terminée



Candidat(s) élu(s):

Émilie COALLIER | Olivier PROVOST-VANIER | Caroline VENNE

Président(e)
du conseil d'administration

Secrétaire
du conseil d'administration

P.j. Rapport annuel

Procès-verbal Accepté par (paraphe)	Procès-verbal Accepté par (paraphe)
--	--

Toujours à vos côtés



RAPPORT ANNUEL 2022



**Caisse Desjardins
Pierre-Le Gardeur**

Siège social
477, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J6A 2T6
450 585-5555

TABLE DES MATIÈRES

Données marquantes du Mouvement Desjardins	III
Message sur l'évolution du groupe coopératif	IV
Rapport annuel	V
Rapport financier	1

Mouvement Desjardins

Données marquantes 2022

7,5 millions

de membres et
clients



Excédents avant
ristournes aux
membres de

2,05 G\$

518 M\$

en retour aux
membres et à
la collectivité

58 774

employés



Actif de

407,1 G\$

17,4 G\$¹

dans les réserves
générales des
caisses comme
patrimoine collectif
inaliénable

2 456

administrateurs



20,2 %²

Ratio de fonds
propres de la
catégorie 1A

12,6 G\$

en primes
d'assurances³

Ces données proviennent des états financiers et du rapport de gestion du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2022

¹ Inclus dans le montant total des réserves de 20,6 G\$ présentées aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2022

² En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers* émise par l'AMF; tient compte des mesures d'allègement applicables instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19

³ Primes brutes souscrites



Message sur l'évolution du groupe coopératif

DE GRANDS PROJETS AU BÉNÉFICE DES MEMBRES

Des investissements en sécurité et en technologies

Au cours des dernières années, la volonté de toujours travailler dans l'intérêt de nos membres et clients nous a amenés à investir afin de concrétiser notre virage numérique, de moderniser notre écosystème technologique et de rehausser la sécurité de l'information. Plusieurs nouveautés numériques ont d'ailleurs été lancées afin de simplifier les activités financières de nos membres. Il est maintenant possible d'effectuer une multitude de transactions de façon autonome, comme la préautorisation ou le renouvellement d'un prêt hypothécaire. L'ajout d'Omni, cette application tout-en-un, permet notamment d'accéder à ses comptes d'assurance et d'épargne-retraite collective et d'y faire des réclamations. N'oublions pas l'assistante virtuelle Desjardins en langage naturel québécois, qui vous permet d'exprimer vos besoins dans vos propres mots. C'est simple, facile et rapide!

Ces investissements ont entraîné une augmentation des dépenses du grand Mouvement. Cela se reflète dans les états financiers de chacune des entités, dont la contribution aux composantes Mouvement est supérieure à celle de l'année dernière. Cette contribution a d'ailleurs été isolée dans le rapport financier de la caisse pour faire ressortir les investissements réalisés et permettre une évaluation de la performance financière de la caisse basée sur les éléments qu'elle contrôle. Grâce aux sommes investies, nous ne faisons pas que maintenir les services que nous offrons à nos membres et clients: nous les améliorons. Cette évolution nous aidera à réaliser nos ambitions stratégiques en plus de continuer de bien vous servir sans toutefois affecter notre capacité à verser la ristourne.

Simplification de la structure financière

Afin de simplifier la structure financière de la caisse, certaines parts que nous détenions dans la Fédération ont été rachetées (A, G, INV, SER) et converties (FIN-5A). Bien qu'il n'y ait plus de revenus liés à ces parts dans le rapport financier de la caisse, ces rachats ont permis d'augmenter les réserves de la caisse, contribuant ainsi à la solidité financière du Mouvement Desjardins. Cette transaction n'a aucune incidence sur les activités quotidiennes de la caisse ni sur sa capacité à verser une ristourne.

RACHAT DES PARTS PERMANENTES ET DES PARTS DE RISTOURNES

Comme annoncé aux membres détenteurs, la caisse a racheté l'ensemble des parts permanentes et des parts de ristournes en circulation au cours du mois d'octobre 2022.

Note aux lecteurs

Voici le rapport annuel de la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur qui présente les principaux éléments financiers au 31 décembre 2022.

Nous certifions que ce rapport annuel répond aux exigences de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de l'Autorité des marchés financiers en matière de diffusion de l'information. Il a été dûment approuvé par le conseil d'administration de la Caisse.

Geneviève Beaucage, présidente
Nicole Lemay, secrétaire

La Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur, c'est :

- Une équipe de gestion et d'employés dynamique sous la direction générale de Alain Raïche
- **Des administrateurs engagés**

Geneviève Beaucage	Présidente
Émilie Coallier	Vice-présidente
Nicole Lemay	Secrétaire
Marc-André Bédard	Administrateur
Ginette Bronsard	Administratrice
Laury Coderre	Administratrice
Simon Comtois	Administrateur
Benoit Leblanc	Administrateur
Dominic Leblanc	Administrateur
Emily Plaisance	Administratrice
Caroline Venne	Administratrice

Données marquantes de la Caisse pour 2022

80 474
membres
particuliers
et entreprises

Actif de
3,9 G\$

6,7 M\$
retourné à la
collectivité dont

6,2 M\$
en ristournes

Excédents
d'opération de
58,3 M\$

Excédents avant
ristournes aux
membres de
28,2 M\$

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Au 31 décembre 2022, la Caisse continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, les prêts dépréciés bruts représentent seulement 0,5 % du total des prêts bruts. Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des prêts ainsi que le solde de leur provision respective selon l'étape dans laquelle ils sont classés :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	Non dépréciés				Dépréciés			Total 2022		Total 2021
	Étape 1		Étape 2		Étape 3		Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit				
Hypothécaires résidentiels	2 431 536 \$	779 \$	110 460 \$	594 \$	10 542 \$	251 \$	2 552 538 \$	1 624 \$	2 550 914 \$	2 365 178 \$
À la consommation et autres prêts aux particuliers	56 945	112	6 370	292	387	249	63 702	653	63 049	64 789
Aux entreprises et aux gouvernements	709 699	1 209	94 520	833	7 293	2 087	811 512	4 129	807 383	731 160
Total	3 198 180 \$	2 100 \$	211 350 \$	1 719 \$	18 222 \$	2 587 \$	3 427 752 \$	6 406 \$	3 421 346 \$	3 161 127 \$

Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, disponibles sur le site www.desjardins.com. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du rapport annuel de l'exercice courant.

Prêts accordés aux personnes intéressées

Les prêts accordés aux personnes intéressées* à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. Les prêts qui leur ont été accordés totalisent 1 373 k\$.

*Personnes intéressées : désigne notamment, à l'égard de la Caisse :

- les administrateurs et le directeur général de la Caisse, ainsi que les personnes qui leur sont liées;
- les administrateurs de la Fédération ainsi que les personnes qui leur sont liées.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS

Au 31 décembre 2022, les dépôts des membres à la Caisse s'élevaient à 2 761 381 k\$, en hausse de 160 582 k\$, ou de 6,2 %, depuis la fin de l'année précédente. Soulignons que la principale source de financement de la Caisse pour assurer son expansion provient des dépôts des particuliers. Ceux-ci représentaient 75,5 % du total des dépôts au 31 décembre 2022. Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépôts par catégories de déposant et les montants des divers types d'épargne*.

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total 2022	Total 2021
Particuliers	944 869 \$	78 711 \$	1 060 345 \$	2 083 925 \$	1 969 077 \$
Entreprises et gouvernements	550 291	2 374	124 791	677 456	631 722
Total	1 495 160 \$	81 085 \$	1 185 136 \$	2 761 381 \$	2 600 799 \$

*Se référer à la note 2 des états financiers combinés du Mouvement Desjardins disponibles sur le site www.desjardins.com pour obtenir de l'information additionnelle sur le mode de présentation et les principales méthodes comptables.